

ICC

Immo Conseil Caraibes HONORAIRES DE TRANSACTION

VENTE RESIDENTIELLE Appartement – Villa

Montant TTC*

Transaction < à 100 000 €.....10 %
(Minimum 5 000 € TTC)

Transaction entre 100 0001 € et 200 000 €.....8 %

Transaction entre 200 0001 € et 350 000 €.....7 %

Transaction entre 350 0001 € et 500 000 €.....6 %

Transaction > à 500 000 €.....5 %

LOCATION RESIDENTIELLE

Locataire / Propriétaire

Visite – Constitution de dossier – Rédaction de Bail : 8 € TTC du m2 surf. Hab. Par partie
Etat des Lieux : 3 € TTC du m2 surf. Hab. Par partie

Rédaction de bail – hors mise en place locataire : 250 € TTC
Evaluation : Sur devis

Gestion locative

1 lot : 7 % HT du loyer charges incluses – sur les encaissements.

3 à 5 lots : 6 % HT du loyer charges incluses – sur les encaissements.

6 lots et plus : 5 % HT du loyer charges incluses – sur les encaissements.

*TVA au taux en vigueur soit 0 % Guyane / 8,5 % Martinique Guadeloupe - Au 1er janvier 2017

Toutes transactions immobilières – Location – Vente - Défisicalisation

SARL ICC - Immo Conseil Caraibes

Fort de France : Imm. Du Port – Av. Maurice Bishop tél. : 0596 39 47 17

Cayenne – 4 avenue Pasteur 0594 25 19 32

Baie Mahault – Imm. Le Forum – Jarry tel. : 0590 25 62 82

Capital 5 000 € SIRET : 533 547 287 00011 – www.iccdom.org

Carte pro. N° 291 T – 179 G Délivré par la préf. De la Martinique. RCP allianz Gar. Fi. CEGC 400 000 €